



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PÉRIGORD-LIMOUSIN

2021-6-14

Communauté de communes

024 2424 00752 - 20211208 - 2021_6_14 - DE

Recu le 15/12/2021

Publié le 15/12/2021

BORDEAUX

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :

La Coquille

Date de la convocation et
envoi de la note de

synthèse :

05/11/2021

Nombre de membres :

En exercice : 38

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON CURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, FAUCHER Danielle, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick,

Messieurs : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Patrick, MEYNIER Paul, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, THOMAS Michel, VAURIAC Bernard

Absents et excusés et procurations : DESSOLAS Frédéric (absent a donné pouvoir à Isabelle HYVOZ), ESCLAVARD Anne-Sophie (absente a donné pouvoir à Christine DEGLANE), FRANCOIS Philippe (absent a donné pouvoir à Jean-Louis FAYE), COUTURIER Pierre-Yves (absent), KARP Michel (absent)

Monsieur Jean-Claude JUGE est désigné secrétaire de séance

Modification du nombre de Vice-Présidents

M Michel AUGEIX, rappelle que conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par le conseil de communauté, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant (arrondi à l'entier supérieur) ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif (arrondi à l'entier inférieur) et le nombre de 15.

Le conseil comprend 38 délégués ce qui limite à 8 le nombre de Vice-Présidents (éventuellement porté à 11 à la majorité des 2/3).

Par délibération en date du 15/07/2020, le Conseil de Communauté avait fixé à 11 le nombre de Vice-Présidents.

Compte-tenu de la démission de Michèle FAURE au 01/01/2021, il convient de redéfinir le nombre de Vice-Présidents.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE à 10 le nombre de vice-présidents.**
- **RAPPELLE que le nombre de Délégués a été fixé à 6.**

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 9 décembre 2021
Le Président,

Michel AUGEIX

